

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2021

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO et LEVEL

Absents excusés : Monsieur CATALAA et Monsieur GRAGNON qui donne procuration à Monsieur BARRAQUE,

Monsieur DUPONT Gilles est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2021.

Voté à l'unanimité (1 abstention de Madame TOULOU)

2. CCVO : approbation du rapport de CLECT

Monsieur le Maire explique que depuis le 8 juillet 2021, la CCVO a approuvé le rapport de révision pour l'attribution de compensation adopté par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

La CLECT procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI pour le régime de fiscalité professionnelle unique. Celles-ci étaient précédemment assumées par les communes.

La CCVO demande aux différentes communes membres de l'approuver également dans un délai de 3 mois.

Monsieur BARRAQUÉ explique le rapport, les évolutions des compétences.

Monsieur le Maire rend compte également du débat récent relatif au CIAS et la participation à hauteur de 5€/habitant du Haut-Ossau. Une revalorisation des salariés des associations est en projet cela pourrait entraîner le départ des agents dans le privé c'est pourquoi cette revalorisation doit être également faite au niveau du CIAS.

Monsieur CACHELOU, Mesdames RULLIER et SEGUIN approuve cette revalorisation.

Madame BAILLEUL souligne que ce type de personnel est en voie de disparition.

Le rapport de la CLECT est Voté à l'unanimité

3. Demande de subvention travaux École Extension et restructuration phase 2 : réhabilitation de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation et restructuration de l'école, débuté par les études en 2015 et les travaux en 2017.

Initialement, ils prévoyaient 3 phases :

- Première phase : extension du bâtiment scolaire
- Deuxième phase : réhabilitation lourde de la cantine scolaire
- Troisième phase : réhabilitation intérieur

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2016, il a été décidé de faire conjointement les phases 1 et 3. Elles ont été achevées en 2019.

C'est pourquoi, afin d'achever cette restructuration, il convient de lancer la deuxième phase. Les architectes BIDEgain et De VERBIZIER retenus pour le projet ont été contactés pour entreprendre cette dernière tranche de travaux. L'acte d'engagement leur a été notifié pour l'engager dès que possible.

En effet, le calendrier prévisionnel doit prendre en compte que les travaux se dérouleront durant l'été 2022.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel :

Projet d'investissement :

Natures des dépenses	Montant HT en €
Restructuration et extension de l'école phase 2 : Réhabilitation de la cantine scolaire	200 000,00€
Maitrise d'œuvre	18 900,00 €
Frais d'études : (mission SPS et contrôle technique) (estimation : 3 %)	6 567,00€
Total des dépenses	225 467,00€

Plan de financement :

Subventions sollicitées	Montant en €	%
DETR : (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) Bâtiments scolaires et Péricolaires (construction, réhabilitation, extension, aménagement, accessibilité)	90 187,00€	40 %
Conseil Départemental (30% plafond de 400 000€)	67 640,00€	30 %
Ministère de l'Agriculture (Base de 8349 repas servis sur l'année scolaire 2018/2019)	7 244,00€	3,21 %
Autofinancement	60 396,00€	26,79 %
Total :	225 467,00€	100%

Le calendrier prévisionnel : (durant les vacances scolaires d'été)

Début d'exécution : mai 2022

Fin d'exécution prévue le 31 août 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet d'investissement, le plan de financement et le calendrier prévisionnels des travaux d'extension et de restructuration de l'école phase 2 : réhabilitation lourde de la cantine scolaire.
- **CHARGE** le Maire de solliciter le maximum de subventions possible pour les travaux de restructuration du Bâtiment scolaire auprès de l'Etat avec la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux, le Conseil Départemental, le Ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de l'ASP et du Plan France relance .

4. Remboursement Foyer Rural pour la participation à la Haute Route Pyrénées 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la participation des bénévoles du Foyer Rural lors de la Haute Route des Pyrénées 2021 pour un montant de 60€ a été versée directement à la mairie c'est pourquoi il convient de la rendre au Foyer Rural.

Voté à l'unanimité

5. Démolition Bâtiment Pignard : Choix entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de démolition du bâtiment Pignard.

La commune a consulté 5 entreprises, il présente les devis.

- CARREY et Fils
- COLAS
- SOTRAVOS
- LABORDE
- GASCON

Monsieur le Maire précise que ce type de travaux n'est pas subventionnable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DÉCIDE de retenir l'entreprise CARREY et Fils pour un montant de 39 312,00€ HT soit 47 174,40€ TTC

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'offre présentée par l'entreprise CARREY et Fils

6. DM N°2 Commune : Étude relative à la réhabilitation de la canalisation Ville de Pau

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 23 juillet, la commune a signé une convention avec l'APGL pour lancer l'étude pour la réhabilitation de

l'ancienne canalisation d'eau potable de la ville de Pau. Il est nécessaire de prévoir les crédits dans l'opération 126 Eaux pluviales Eaux potables :

Investissement
Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
020 (020)	Dépenses imprévues		-20 000€
2031 (020)	Frais études	150	-10 000€
2031 (020)	Etude	126	10 000€
2315 (021)	Travaux	126	20 000€
Total dépenses :			0€

Voté à l'unanimité

7. DM N°3 Commune : Acquisition de l'Atelier relais

Monsieur le Maire rappelle que suite au dernier conseil municipal, le propriétaire n'a pas accepté la proposition et a demandé 58 000€ net. Il rappelle que ce rachat est important à la fois pour reprendre en main le foncier et ainsi redonner de l'activité à cette zone artisanale.

Investissement

Recettes

Article	Désignation	Opération	Montant
1641 (016)	Emprunt	131	60 000.00€
Total recettes :			60 000,00€

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
2115(021)	Terrains bâtis	131	60 000.00€
Total dépenses :			60 000,00€

Voté à l'unanimité

8. Emprunt pour l'acquisition de l'Atelier relais

Le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 60 000 euros.

Il présente les offres.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par le Crédit Agricole répond le mieux aux attentes de la Commune.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 60 000€
- Durée d'Amortissement : 15 ans
- Amortissement progressif à échéances constantes
- Échéances annuelles
- Index : Taux Fixe
- Taux d'intérêt : 0,70%
- Typologie Gissler : 1A
- Frais de dossier 200€

Le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de cet emprunt. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Voté à l'unanimité

9. DM N°4 Commune : PLU publication enquête publique

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal avait inscrit au BP 2021, un budget de 5 946 € à la ligne « Frais liés aux documents d'urbanisme » pour la modification du PLU.

A ce jour, nous pouvons estimer le coût plus précisément :

- Publications obligatoires dans journaux : 1863,17€
- Impressions des dossiers : 805,20€
- Convention assistance technique APGL : 1946,00€
- Commissaire enquêteur : estimation de ses honoraires nets entre 1900€ et 2400€

Donc une enveloppe estimée entre 6514€ et 7115€ c'est pourquoi il convient d'ajuster l'enveloppe budgétaire :

Investissement

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
2031 (020)	Frais études	150	-1200.00€
202(021)	PLU	148	1200.00€
Total dépenses :			0€

Voté à l'unanimité

10. DM N°5 : Eglise

Monsieur le Maire explique qu'une pierre est tombé d'un arc boutant, des travaux d'étaieiment et une étude de la structure vont être lancé. Il convient de prévoir des crédits.

Investissement

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
2031 (020)	Frais études	150	-5000.00€
2031 (020)	Frais études	139	5000,00€
Total dépenses :			0€

Voté à l'unanimité

11. DM N°1 Assainissement : Biodisques

Monsieur le Maire explique qu'un problème de rotation partielle des biodisques touche le lit N°2 à la STEP.

VEOLIA et SUEZ ont été consulté.

L'estimation des travaux est d'environ 30 000€ HT

Investissement

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
020 (020)	Dépenses imprévues		-3000.00€
2315 (021)	Travaux	10	-13 656.00€
2315 (021)	Travaux	14	16 656.00€
Total dépenses :			0€

Voté à l'unanimité

12. Informations et questions diverses

- **Rentrée à l'école**

Madame TOULOU relate le déroulement de la rentrée, les remerciement de l'école vis à vis de la commune pour les recrutements, le remplacement...

Monsieur BARRAQUÉ détaille l'installation du jeux dans la cour, les travaux, le contrôle.

Une inauguration sera organisée avec les enfants à la demande de l'école.

Monsieur le Maire précise que l'agent en service civique a démissionné.

- **Journée environnementale du 18 septembre**

Monsieur le Maire remercie l'association des marcheurs cueilleurs d'Arudy, les particuliers, les élus qui ont participé et notamment la pisciculture et la base de Soeix.

- **Participation santé, prévoyance des agents**

Monsieur le Maire explique que l'ordonnance du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation est obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

Cette participation est ouverte aux contrats collectifs ou individuels. L'ordonnance maintient la distinction entre les contrats labellisés et les conventions de participation.

L'obligation de participation financière en santé s'imposera aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026. L'obligation de participation financière en prévoyance s'imposera aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (soit avant le 18 février 2022).

- **Évènements à venir :**

Madame TOULOU présente les évènements à venir suite aux échanges de la commission animation. La soirée de rentrée d'octobre serait conditionnée avec l'organisation par l'APE d'une soirée à la même époque. Le dimanche 24 octobre, un parcours sur le thème de l'eau en partenariat avec la CCVO et le Pays d'art et d'histoire est prévue. Début décembre, les festivités de Noël, avec le marché et le spectacle prendront le relais.

Fin de séance : 22h

Prochaine séance le vendredi 29 octobre à 20h